

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 27 avril 2023

LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE LANCE SON APPLICATION MOBILE JUSTICE.FR

Mieux informer le citoyen sur ses droits et l'orienter dans ses démarches avec la Justice, c'est l'objectif de l'application mobile *Justice.fr*, lancée par le ministère de la Justice.

Annoncée par Éric Dupond-Moretti, garde des Sceaux, ministre de la Justice, lors de la présentation du plan d'action issu des Etats Généraux de la Justice, le 5 janvier 2023, l'application mobile *Justice.fr* vise à « *simplifier la vie des justiciables pour les rapprocher de leur justice* ».

Grâce à ses contenus informatifs et ses fonctionnalités toujours à portée de main, l'application *Justice.fr* facilite l'accès au droit. « *Je souhaite que les Français aient dans la poche, sur leur téléphone portable, des outils et ressources nécessaires pour dialoguer avec le monde judiciaire. Je veux une justice plus proche, plus protectrice et plus rapide* », a déclaré Éric Dupond-Moretti. L'accès gratuit à une information juridique sur ses droits et obligations est l'une des conditions d'accès à la justice.

La Justice à portée de main

Disponible sur les deux principaux systèmes d'exploitation pour smartphones, l'application *Justice.fr* accompagne les citoyens dans leurs recherches d'information sur leurs droits et les oriente dans leurs démarches.

Simple d'usage, elle permet de :

- trouver un tribunal ou un point-justice à proximité grâce à la géolocalisation ;
- s'informer sur ses droits et démarches grâce à près de 8000 fiches thématiques : famille, état civil, travail, logement, consommation, commerce, entreprises en difficulté, impôts, santé, infractions routières...
- calculer ses droits (aide juridictionnelle, pension alimentaire, saisie sur salaire) ;
- appeler des numéros d'aide et d'orientation (30 39 – Accès au droit, 116 006 - aide aux victimes, 3039 - Violences femmes info...);
- accéder aux annuaires des professionnels du droit (avocats, huissiers, notaires, conciliateurs).

Contacts presse

Cabinet du garde des Sceaux - 01 44 77 63 15 - secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr
Bureau de presse - 01 44 77 65 54 - presse-justice@justice.gouv.fr

Tous les communiqués :
www.justice.gouv.fr/presse

Dans des versions futures, l'application proposera de nouvelles fonctionnalités pour faciliter encore davantage les démarches: demande d'extrait de casier judiciaire, demande d'aide juridictionnelle, ou encore plus tard, demande de constitution de partie civile devant un tribunal correctionnel, et accès à un espace personnel sécurisé pour suivre son affaire en ligne.

Le développement de nouvelles fonctionnalités du site et de l'application est en cours et interviendra au cours des prochains mois. Le ministère de la Justice intégrera les retours que pourront faire les utilisateurs (justiciables, avocats, commissaires de justice, etc.) pour faire évoluer cette application.

Avec une ambition : faire de *justice.fr* la plateforme d'information et de services en ligne d'une justice plus accessible et plus lisible.

Des [visuels](#) et des [vidéos](#) d'illustration de l'application sont disponibles en ligne.